

Les députés refusent la séparation du mariage religieux et du mariage civil. Et nos évêques ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Eglise en France](#), [En Une](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#)

Date : 4 février 2013



Des députés UMP avaient déposé des amendements afin de libérer le mariage religieux de l'obligation de procéder auparavant au mariage civil. Notre bonne vieille république laïque, passablement anticléricale, répète souvent qu'il y a séparation de l'Eglise et de l'Etat et que l'Eglise n'a pas le droit d'intervenir dans le champ politique. La cohérence aurait voulu que cette séparation devienne effective pour le mariage.

Les amendements ont été rejetés. Mme Christiane Taubira, garde des sceaux, a justifié ce refus :

"Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, contrairement à ce qui est indiqué dans l'exposé des motifs de cet amendement, les dispositions du code pénal qui sanctionnent les célébrations de mariage religieux sans vérification de l'existence du mariage civil ne s'opposent pas à la liberté de pensée, de conscience ou de religion. Mais nous sommes en république, nous statuons selon le code civil. Il serait dommageable de laisser croire à des couples, probablement aux plus vulnérables, à ceux qui sont plus exposés que d'autres, qu'un mariage religieux pourrait suffire. C'est bien le mariage civil qui emporte des règles d'ordre public et entraîne des conséquences à caractère social, fiscal et autre.

Pour ces raisons, le Gouvernement est défavorable à la suppression de cette disposition pénale – particulièrement en ce moment : il ne s'agit pas de créer des espèces de voies de dérivation avec le mariage religieux ou la liberté de conscience. C'est bien du mariage civil que nous traitons aujourd'hui, c'est bien le mariage civil qui est institué par la République, c'est bien lui qui crée des droits. Faire, en plus, célébrer un mariage religieux ressort de la

liberté de chaque couple.

Le Gouvernement est donc défavorable à cet amendement."

Lorsque la nouvelle loi entrera en vigueur, cet été probablement, à moins d'un coup de théâtre en raison de la mobilisation des Français, les évêques devront réagir et demander aux futurs mariés de ne pas passer par la mairie. Et nous verrons nos évêques au tribunal, défendre la liberté religieuse (cet acquis de Vatican II...) et la réalité du mariage.